



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 6 novembre 2016

Communiqué de presse

PLAN HIVER DANS LE NORD : 500 PLACES SUPPLEMENTAIRES POUR LES PERSONNES LES PLUS DEMUNIES



En complément des 11 900 places d'hébergement et de logement adapté ouvertes toute l'année dans le département du Nord, plus de 500 places supplémentaires de mise à l'abri sont mobilisables cette année pour faire face aux difficultés induites par l'arrivée de l'hiver. Elles ouvriront de manière progressive pour tenir compte de l'évolution du nombre des demandes. D'ores et déjà, des places sont ouvertes.

La veille saisonnière se traduit également par des financements supplémentaires accordés aux associations afin de renforcer leurs moyens humains et d'élargir les horaires d'ouverture des structures d'accueil.

La veille saisonnière 2016-2017 permet le renforcement des maraudes et de l'accompagnement social dans les structures, mais également l'ouverture de l'ensemble des sites 24h/24, afin d'assurer un accueil de jour comme de nuit.

Les trois services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) du département, en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Nord, proposeront des solutions de mise à l'abri et un accompagnement renforcé, en portant une attention particulière à la situation des publics les plus fragilisés, en particulier les familles et les femmes avec enfant(s).

La veille saisonnière permet, à très court terme, de protéger les plus fragiles. C'est aussi à moyen terme, une ouverture sur les dispositifs de droit commun d'accompagnement vers l'inclusion sociale des personnes fragilisées. Comme pour Eric, 20 ans, entré dans la veille saisonnière en décembre 2015 grâce à la maraude qui l'a repéré et qui est aujourd'hui en contrat d'apprentissage après avoir fréquenté les bancs de l'école de la deuxième chance. Eric n'est pas le seul : Sami, Thérance et bien d'autres encore ont pu retrouver un toit et une activité professionnelle grâce à la veille saisonnière, à ses maraudeurs et aux équipes des structures d'hébergement.

L'organisation du dispositif de veille saisonnière a été établie après une large concertation avec les SIAO pour identifier les besoins, et grâce à la coopération des collectivités locales.

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, remercie les élus qui ont répondu favorablement à l'installation des locaux de mise à l'abri temporaire, en particulier le président du Conseil départemental du Nord et les maires des communes de Cambrai, Condé-sur-l'Escaut, Douai, Dunkerque, Hautmont, Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq et Wattrelos, ainsi que les opérateurs associatifs mobilisés dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat.

L'Etat mobilise plus de 700 000 euros par mois du 1^{er} novembre au 31 mars dans le cadre du dispositif de veille saisonnière.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59